

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00575

**ENTREE EST DE LA METROPOLE A RIVE-DE-GIER : CONTRAT D'ASSISTANCE
A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL CAP METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221215-D20220057510

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

ENTREE EST DE LA METROPOLE A RIVE-DE-GIER : CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL CAP METROPOLE

Saint-Etienne Métropole a engagé le projet d'aménagement du site de l'ancienne verrerie à l'entrée Est de la Métropole en le reconnaissant comme site stratégique dans une délibération du 13 février 2006. Il a par la suite été déclaré d'intérêt communautaire en 2012 puis d'intérêt métropolitain en 2019. Il s'inscrit de surcroît dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement Gier-Ondaine-Saint-Etienne Sud (PPA GOSE).

L'opération Verrerie - Entrée Est de la Métropole concerne un périmètre de 27 hectares sur la commune de Rive-de-Gier comprenant notamment de vastes emprises industrielles dont deux friches majeures : la Halle Couzon et l'ancienne Verrerie Duralex. Elle a pour objectif de requalifier ce territoire marquant la porte Est de la Métropole pour renouveler l'image et renforcer l'attractivité du territoire métropolitain.

L'intervention de la Métropole se concentre actuellement plus particulièrement sur le secteur de la Verrerie. Elle porte sur la démolition et la dépollution de la friche, l'élargissement du lit du Gier et l'aménagement de ses berges, et, à terme, la réalisation d'un programme d'aménagement mixte. Elle a pour objectif de lutter contre les risques d'inondation, de renforcer la biodiversité, de valoriser le cadre de vie et de développer de nouvelles fonctions urbaines et métropolitaines – particulièrement à travers le développement de nouvelles surfaces économiques.

Une étude de programmation urbaine a été engagée à la fin de l'année 2019. Celle-ci s'est conclue fin 2021 avec la validation d'un plan guide. En dressant les grandes lignes du projet, celui-ci est une première étape vers la traduction opérationnelle du projet d'aménagement.

Diverses interventions et études doivent désormais se poursuivre sur le site. Saint-Etienne Métropole doit notamment y finaliser les travaux de lutte contre les inondations et de renaturation de la rivière Gier et l'EPORA doit poursuivre son opération de dépollution. Alors que ces interventions vont mobiliser la plateforme de l'ancienne verrerie, ce délai va être mis à profit pour engager les études préalables et toutes les démarches indispensables à la maturation du projet d'aménagement et à son montage juridique et financier.

L'ensemble de ces travaux et démarches préalables est estimé à environ 2 ans avant que le projet d'aménagement de la plateforme de l'ancienne Verrerie puisse s'engager en tant que tel.

Cette période de 2 ans est décisive pour la phase pré-opérationnelle du projet. Au vu de la technicité des interventions, de la diversité des études à mener et des acteurs en jeu, un accompagnement s'avère judicieux pour assurer la coordination globale.

Saint-Etienne Métropole souhaite ainsi disposer au cours des deux années à venir d'un appui technique et juridique de la SPL CAP METROPOLE à travers la mise en place d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Celui-ci permettra la mobilisation de la SPL au côté des services de la Métropole pour les principales missions suivantes :

- accompagnement au pilotage des études, interventions et démarches administratives connexes au projet d'aménagement,
- appui à la maturation du projet et à la précision du programme,
- appui au montage administratif et financier du projet et au suivi général.

Le montant total de cette mission d'AMO est limité à 50 000 € HT.

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente adoptée au bureau du 10 février 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

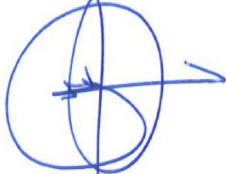
- **valide le projet de contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'appui au montage opérationnel du projet Entrée Est de la Métropole – ancienne Verrerie, avec la SPL Cap Métropole;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce contrat,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°82 du DCAF de l'exercice 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

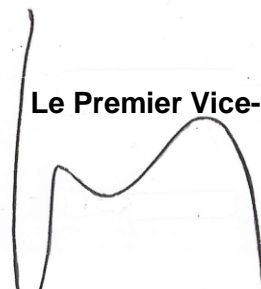
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a circle with a vertical line through it and a horizontal line extending to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'H' shape with a small peak on the right side.

Hervé REYNAUD